



# Règlement du jeu

LAPIERRE GF MONT VENTOUX

## ARTICLE 1

Dans le cadre de la course cyclosportive « LAPIERRE GF MONT-VENTOUX », la société CYCLES LAPIERRE, dont le siège social se situe Rue Edmond Voisenet – 21000 DIJON, immatriculée au RCS de Dijon sous le N°016650996, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat réservé aux seuls participants à la course « LAPIERRE GF MONT-VENTOUX » qui se tiendra les 11 et 12 juin 2022.

## ARTICLE 2

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est soumis aux dispositions contenues dans le présent règlement, lequel a été déposé en l'Etude de Maître Sophie LOPEZ, Huissier de Justice, SELARL LEXLEGATI, 3 Allée de l'Île aux Moineaux – 25000 BESANCON.

Ce jeu par tirage au sort est ouvert à toute personne majeure au sens de la législation française, qui est inscrite à la course « LAPIERRE GF MONT VENTOUX » qui se tiendra les 11 et 12 juin 2022, et dont l'inscription a été confirmée par la société organisatrice.

Ce jeu n'est toutefois pas ouvert aux salariés et partenaires de la société CYCLES LAPIERRE ainsi qu'aux salariés de la société organisatrice de la course « LAPIERRE GF MONT VENTOUX ».

Le jeu ne comporte aucune question, ni condition particulière à remplir. Seule la participation à la course cyclosportive et l'attribution d'un numéro de dossard déclenche la participation automatique au tirage au sort.

## ARTICLE 3

Six tirages au sort seront, l'un après l'autre, effectués le 18 mars 2022 à partir de 18 heures par Maître Sophie LOPEZ, Huissier de Justice.

La liste des participants à l'édition 2022 de la course « LAPIERRE GF MONT VENTOUX » qui remplissent les conditions décrites à l'article 2 ci-avant, ainsi que le numéro de dossard attribué à chaque participant, seront communiqués à l'huissier de justice préalablement aux tirages au sort.

Les six tirages au sort seront réalisés sur le site PLOUF PLOUF à l'adresse <http://plouf-plouf.fr> afin de déterminer de manière totalement aléatoire les deux lauréats du présent jeu, lesquels seront identifiés à l'aide du numéro du dossard qui leur aura été attribué dans le cadre de leur inscription à la course « LAPIERRE GF MONT VENTOUX ».

Les deux premiers tirés au sort seront les gagnants du présent jeu.

Les données des tirages au sort réalisés sur le site PLOUF PLOUF ne sont à aucun moment stockées sur le serveur. En effet, lors du partage d'un tirage au sort, les données du tirage sont stockées directement et uniquement dans l'URL générée. Les données des tirages sont strictement confidentielles : ni les auteurs du site PLOUF PLOUF, ni les hébergeurs du site n'y ont accès. La société CYCLES LAPIERRE ne partagera pas ces données.

Le code source du site est consultable à cette adresse : [github.com/paulintrognon/plouf-plouf](https://github.com/paulintrognon/plouf-plouf). Les tirages sont effectués en local, directement par le navigateur, à l'aide de la méthode `Math.random()`.

Afin de pouvoir partager le tirage et son résultat, une URL est générée contenant les mots ainsi que le résultat au format json, encodé en base 64. Par exemple, pour l'URL <https://plouf-plouf.fr/r#eyJ2ljbpbllBhdWwiLCJNYXJnb3QiXSwiaSI6MX0=-v3>, le tirage est encodé dans `eyJ2ljbpbllBhdWwiLCJNYXJnb3QiXSwiaSI6MX0=`, qui une fois décodé donne : `{«v»: [«Paul», «Margot»], «i»: 1}`

#### Conditions Générales d'Utilisation du Site PLOUF PLOUF :

L'utilisation du site plouf-plouf.fr implique l'acceptation des conditions générales d'utilisation (CGU) suivantes (CGU et mentions légales susceptibles de modification à tout moment, les utilisateurs sont invités à les consulter à chaque utilisation du site). Le site plouf-plouf.fr est supposé accessible en tout instant, pour tous les utilisateurs connectés au serveur, néanmoins des interruptions (volontaires : mise à jour, maintenance technique, etc.) ou involontaires (problèmes hébergeurs, bugs, etc.) peuvent néanmoins survenir. Le site plouf-plouf.fr est un site composé d'un formulaire ayant pour but de générer un tirage au sort. Toutefois, les auteurs ne pourront être tenus responsables d'éventuelles omissions ou inexactitudes dans les résultats et informations fournis. Les données et informations qui peuvent être consultées sur le site plouf-plouf.fr évoluent régulièrement et ne peuvent être considérées comme fiables dans le temps. Le site plouf-plouf.fr utilise des technologies web standard (HTML, CSS, JavaScript) et ne pourra être tenu responsable de dommages directs ou indirects liés à l'usage du site. L'utilisateur s'engage à utiliser le site plouf-plouf.fr uniquement avec un matériel récent et des logiciels mis à jour et non modifiés (piratage, virus, etc.). En utilisant le site plouf-plouf.fr, l'hébergeur a l'obligation de recueillir certaines données comme l'adresse IP de l'utilisateur. Noter qu'aucune requête directe demandant nom, prénom, adresse, ou autres données personnelles identifiantes ne sera réalisée sur le site plouf-plouf.fr. Néanmoins, pour certains services proposés par plouf-plouf.fr, l'utilisateur doit rester attentif à ne pas fournir ce type d'informations notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Le site plouf-plouf.fr propose des liens vers d'autres sites mais n'a pas la capacité de vérifier les contenus mis à jour des sites ainsi visités, et ne pourra être tenu responsable de leur contenu.

## ARTICLE 4

Les deux premiers tirés au sort se verront offrir :

- Le prêt d'un vélo de route type Xelius (en fonction des disponibilités) jusqu'au 12/06/2022. Le vélo sera remis aux gagnants chez le revendeur le plus proche de leur domicile dans un délai maximal de 30 jours à compter du tirage au sort. Le vélo sera restitué par les gagnants sur le stand LAPIERRE à l'issue de la course le 12/06/2022.
- Un hébergement à l'HOTEL ET SPA VENTOUX PROVENCE (3étoiles), situé Route du Mont-Ventoux à MALAUCENE (84340) pour la nuit du 11 au 12/06/2022
- Un dîner surprise offert le soir du 11/06/2022 dans le restaurant de l'HOTEL ET SPA VENTOUX PROVENCE situé Route du Mont-Ventoux à MALAUCENE (84340) sur présentation de la « carte cadeau restaurant ».
- Une place gratuite pour l'Edition Lapierre GF Mont Ventoux 2023

Les deux premiers gagnants tirés au sort seront directement contactés par CYCLES LAPIERRE (mail ou téléphone) dans un délai maximal de 8 jours à compter du tirage au sort, et devront confirmer à la société CYCLES LAPIERRE, dans le délai imparti par elle, leur acceptation des lots ainsi que leur acceptation des dispositions du présent règlement.

En cas de non acceptation des lots par l'un ou l'autre des deux premiers gagnants, les lots seront alors automatiquement attribués au 3e tiré au sort.

En cas de non acceptation des lots par les deux premiers gagnants, les lots seront alors automatiquement attribués au 3e et 4e tirés au sort, puis au 5e et/ou 6e tiré au sort en cas de non acceptation par le 3e et/ou 4e.

Les gagnants ne pourront en aucun cas demander une contrepartie financière ou tout autre lot en lieu et place des lots gagnés.

Les gagnants ne pourront en aucun cas céder les lots gagnés à un autre participant.

## ARTICLE 5

Les deux gagnants ayant accepté les lots autorisent expressément la société CYCLES LAPIERRE à utiliser leur nom et prénom, leur voix et/ou leur image, à des fins commerciales et/ou publicitaires sur tous supports (notamment sur les réseaux sociaux) sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit, de ce fait, et ce pendant une durée de un an à compter du tirage au sort.

## ARTICLE 6

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. La société CYCLES LAPIERRE se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le jeu ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement.

En application de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse suivante :

**CYCLES LAPIERRE, Rue Edmond Voisenet – 21000 DIJON**

## **ARTICLE 7**

La responsabilité de CYCLES LAPIERRE est strictement limitée à la réalisation des tirages au sort aux dates et horaires annoncés, ainsi qu'à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et selon les conditions énoncées par le présent règlement.

Toute demande ou réclamation relative au déroulement du présent jeu devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CYCLES LAPIERRE aux coordonnées indiquées en article 6 du présent règlement dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'opération.

La société CYCLES LAPIERRE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de difficultés ayant trait à l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à la volonté de CYCLES LAPIERRE, les conditions de lots se trouvaient modifiées ou si les dotations étaient annulées.